



# DEMANDE DE SUBVENTION

## Aide pour l'isolation thermique des vitrages

### Identification du demandeur

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....  
.....

Code Postal : ..... Ville : .....

Téléphone : .....

E-mail : .....

**Je soussigné (e) : ..... déclare sur l'honneur :**

- résider de façon principale et effective à l'adresse mentionnée ci-dessus,
- que les renseignements portés sur la présente demande et sur les documents qui l'accompagnent sont exacts.

Date et signature

### Pièces justificatives à fournir :

- la copie des caractéristiques techniques du vitrage (performances Uw ou Ug et/ou Sw)
- la facture originale de l'entrepreneur portant la mention «facture acquittée» et sa copie ou, en cas de travaux effectués par le demandeur, la (les) facture(s) des matériaux
- un Relevé d'Identité Bancaire (nom, adresse et RIB doivent être identiques à ceux figurant sur la facture)
- copie de la taxe foncière

### Votre dossier complet, accompagné des pièces justificatives, est à retourner à :

Mairie de Gémenos - Service Technique - place du Général de Gaulle - 13420 GEMENOS

**Contact :** 04 42 32 73 84

**SEULS LES DOSSIERS COMPORTANT L'INTEGRALITE DES INFORMATIONS ET DES PIECES DEMANDEES  
SERONT INSTRUITS**

*Cadre réservé à l'administration*

*N° du dossier : .....*

*Date du dépôt : .....*

## ANNEXE

### CONDITIONS D'OCTROI DE L'AIDE MUNICIPALE

L'octroi de l'aide municipale est assujéti au remplacement de vitrage ou de menuiseries extérieures vitrées peu performants sur le plan énergétique par du vitrage à haut rendement, dont les caractéristiques minimales sont celles du crédit d'impôts :

Performances limites exigées pour éligibilité	
Fenêtres ou portes-fenêtres composées en tout ou partie de PVC	$U_w \leq 1,4 \text{ W/m}^2 \cdot \text{K}$
Fenêtres ou portes-fenêtres composées en tout ou partie de bois	$U_w \leq 1,6 \text{ W/m}^2 \cdot \text{K}$
Fenêtres ou portes-fenêtres métalliques	$U_w \leq 1,8 \text{ W/m}^2 \cdot \text{K}$
Fenêtres ou portes-fenêtres (tous matériaux)	$U_w \leq 1,3 \text{ W/m}^2 \cdot \text{K}$ et $S_w \geq 0,3$ ou $U_w \leq 1,7 \text{ W/m}^2 \cdot \text{K}$ et $S_w \geq 0,36$
Fenêtres de toiture	$U_w \leq 1,5 \text{ W/m}^2 \cdot \text{K}$ et $S_w \leq 0,36$
Doublees fenêtres (seconde fenêtre sur la baie) avec un double vitrage renforcé	$U_g \leq 1,8 \text{ W/m}^2 \cdot \text{K}$ et $S_w \geq 0,32$
Vitres	$U_g \leq 1,1 \text{ W/m}^2 \cdot \text{K}$

La prime est fixée à un montant de **40 € par m<sup>2</sup>** de surface placée de vitrage à haut rendement. Elle est plafonnée, **par année, à un montant forfaitaire de 400 €** par bâtiment et par propriétaire ou titulaire d'un autre droit réel.

La prime peut être cumulée avec d'autres aides éventuelles à concurrence de 80% au maximum du prix de revient de l'installation.

La demande de prime doit être adressée à la mairie de Gémenos dans un délai de maximum **un an**, prenant cours à la date de facturation de l'entreprise.

La personne qui sollicite la prime autorise la Ville de Gémenos à procéder ou faire procéder sur place, le cas échéant, aux vérifications et contrôles utiles en vue de l'octroi de l'aide en donnant accès aux lieux ayant fait l'objet des travaux.

Le paiement de l'aide sera versé après réception du dossier complet et au terme de la procédure administrative d'octroi.

Sous réserve de leur recevabilité, les demandes seront traitées dans un ordre chronologique de leur introduction, date de réception à l'Administration communale faisant foi.

Les demandeurs qui respectent les conditions d'octroi de la prime, mais qui ne pourraient en bénéficier du fait des limites budgétaires, seront prioritaires pour l'octroi de la prime lors des exercices suivants.

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par la commune de Gémenos pour permettre de procéder au paiement de la subvention. La base légale du traitement est la mission d'intérêt général actée par la délibération du Conseil Municipal n°35 du 29 juin 2020 .

Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants : Trésorerie Principale.

Les données sont conservées pendant 10 ans

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données.

Consultez le site [cnil.fr](http://cnil.fr) pour plus d'informations sur vos droits.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter notre déléguée à la protection des données à l'adresse suivante : [dpo-mutualise@ampmetropole.fr](mailto:dpo-mutualise@ampmetropole.fr)

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.